

Quelles mesures pour un rééquilibrage équitable des zones d'activités économiques dans le canton ?

Pierre-André Comte (PS)

Selon les services de l'État, le canton du Jura dispose actuellement d'environ 88 hectares de zones d'activités économiques non utilisées. Ces surfaces sont réparties de manière très inégale entre les communes : certaines disposent de réserves importantes sans perspectives concrètes de mise en valeur à moyen terme, tandis que d'autres ne bénéficient d'aucune marge de développement.

Par ailleurs, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), ainsi que les exigences liées à la révision des plans d'aménagement locaux (PAL), limitent fortement, pour certaines communes, la possibilité de créer ou d'étendre des zones d'activités économiques. Cette situation soulève une question majeure d'équité territoriale et économique entre les communes du canton.

La commune de Courrendlin, cinquième commune du canton en termes de population, constitue un exemple particulièrement révélateur de cette problématique. Alors que l'imposition des personnes morales ne représente aujourd'hui que 3,7 % des recettes fiscales communales — traduisant un niveau insuffisant de diversification de l'assiette fiscale — la commune ne dispose pas de surfaces adéquates en zones d'activités économiques pour répondre aux nombreuses demandes d'implantation d'entreprises qui lui sont adressées.

Cette situation est d'autant plus problématique que le développement de la zone de la ZARD (Innodel) est actuellement à l'arrêt en raison de conflits juridiques entre propriétaires fonciers, indépendants de la volonté des autorités communales. La commune de Courrendlin se trouve ainsi indirectement pénalisée dans sa stratégie de développement économique, alors même que son dynamisme et son attractivité sont avérés.

En outre, Courrendlin avait exprimé sa volonté de s'intégrer au périmètre de développement économique de la zone Gare-Sud de l'agglomération. Or, cette zone apparaît aujourd'hui complètement saturée, ne laissant plus aucune marge de manœuvre pour accueillir de nouvelles implantations ou répondre aux besoins futurs.

L'impossibilité de satisfaire ces demandes freine non seulement le développement économique local, mais également le développement cantonal, au détriment de l'emploi et des recettes fiscales futures.

Au vu de ce qui précède, nous posons les questions suivantes au Gouvernement :

- 1. Comment le canton entend-il corriger les déséquilibres manifestes dans la répartition des zones d'activités économiques entre les communes ?**
- 2. Le Gouvernement est-il conscient des disparités existantes entre communes en matière de réserves foncières à vocation économique ?**
- 3. Dans quelle mesure des transferts, redimensionnements ou réaffectations de surfaces de zones d'activités aujourd'hui non utilisées pourraient-ils être envisagés entre communes, notamment lorsque des projets sont bloqués pour des raisons juridiques indépendantes de la volonté des communes concernées ?**
- 4. Le Gouvernement estime-t-il que des solutions spécifiques pourraient être étudiées en faveur de communes dynamiques — telles que Courrendlin — dont le potentiel de développement économique est reconnu, mais actuellement entravé par des blocages juridiques ou par la saturation des périmètres existants ?**

Pierre-André Comte (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
 - Jelica Aubry-Janketic (PS)
 - Lisa Raval (PS)
 - Patrick Cerf (PS)
 - Katia Lehmann (PS)
 - Nicolas Girard (PS)
 - Fabrice Macquat (PS)
 - Valérie Bourquin (PS)
 - Christophe Badertscher (PS)
 - Héroïse Girardin (PS)
 - Patrizio Robbiani (PS)
 - Pierre Sauvain (PS)
 - Martial Farine (PS)
 - Jeanne Lusa (PS)
 - Sandra Monnerat Choffat (PS)

Intervention déposée officiellement le 18 février 2026